

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 16

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: C.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pendu. — Le fait que nous allons raconter se passait il y a une dizaine d'années. — Une jeune fille, employée comme ouvrière chez un fabricant de notre ville, fut envoyée en course dans une commune voisine. Arrivée à la porte de la maison où elle avait affaire, elle frappe. Point de réponse. Elle frappe de nouveau, toujours même silence. Lasse de frapper, elle pousse la porte entr'ouverte et pénètre dans la maison. La première chambre est vide, la seconde aussi, la troisième... Elle recule épouvantée.

Au fond de cette pièce, elle aperçoit un homme pendu !

Et il lui semble que ce malheureux vient de faire un léger mouvement du bras.

Une autre se fût enfuie ; elle, douée d'un courage viril, coupe la corde et le pendu tombe lourdement sur le plancher !... Des personnes attirées par ses cris surviennent ; on prodigue des secours au suicidé, qui peu à peu revient à la vie.

Quelques jours plus tard la jeune fille recevait de l'homme qu'elle avait ainsi arraché à la mort, et qui n'avait que trente-cinq ans, des propositions de mariage qu'elle ne tarda pas à repousser :

— Ma foi, non, répondit-elle ; vous pourriez recommencer à vous pendre, et je ne vous détacherais peut-être plus.

Curiosités du langage. — La défense de Mazagran, qui eut lieu en 1840, est un des plus beaux faits d'armes des guerres d'Afrique. Mais pourquoi un breuvage composé de café, d'eau et de sucre est-il appelé un mazagran ?

Cela tient à une circonstance de ce siège mémorable. Les 123 Français qui, sous le commandement du capitaine Lelièvre, défendirent Mazagran contre 12,000 Arabes, étaient abondamment pourvus d'eau par un excellent puits qui se trouvait dans le retrait du fort ; mais l'eau-de-vie vint à manquer et nos braves prenaient du café noir un peu sucré et fortement étendu d'eau. Or, une fois délivrés, nos soldats aimaient à prendre le café « comme à Mazagran », et cette expression bientôt réduite à « Maza-gran » tout court se répandit parmi les militaires, et les civils l'adoptèrent.

Dans les cafés parisiens, on désigne surtout par le nom de mazagran, le café servi dans un verre pour le distinguer de celui qui est versé dans une tasse, qui serait trop petite pour qu'on pût y ajouter de l'eau.

Homéopathie. — Le marquis de C... souffrait depuis longtemps d'un rhume violent. Tous les remèdes, il les avait essayés en vain. Enfin, las de souffrir, et bien qu'il n'eût aucune confiance en la médecine homéopathique, il résolut d'y avoir recours, et fit appeler un mé-

decin qui la pratiquait. Celui-ci se présente et se fait expliquer tous les détails de l'affection du marquis, puis tire de sa poche un petit flacon qu'il lui place sous le nez :

— Flairez fort, dit-il.

Le marquis aspira si fort qu'il faillit engloutir le flacon.

Huit jours après, le docteur revenait.

— Votre remède n'a pas eu d'effet, lui dit son malade.

— Eh bien ! nous allons recommencer, et votre rhume sera bien opiniâtre s'il résiste à cette seconde épreuve.

Et il plaça sous le nez du marquis un flacon tout à fait semblable au premier.

Nouvelle visite au bout de quelques jours : même situation du malade. Troisième flacon mis en usage, avec recommandation de flairer très fort.

La huitaine passa encore, mais non pas le rhume ; si bien que quand le docteur revint, le marquis lui demanda avec humeur combien il lui devait pour ses visites.

— Cinq cents francs !

M. de C..., sans paraître surpris de cette demande exorbitante, ouvre son secrétaire, prend un billet de cinq cents francs et s'approche du docteur. Celui-ci tendait déjà la main... mais le marquis, lui mettant le billet sous le nez :

— *Flairez, flairez fort*, lui dit-il... C'est ça !... nous sommes quittes. Et, avec le plus grand sang-froid du monde, il remet le billet dans son secrétaire.

Monsieur le rédacteur.

Vous avez publié il y a déjà quelque temps un extrait du registre des procès-verbaux de la mairie de Cafouilleux, contenant l'autorisation délivrée à un saltimbanque pour exercer son métier le jour de foire de cette commune.

J'extrais du même registre et à la page suivante l'arrêté ci-après rendu par le même maire, revêtu, comme toujours, de son écharpe.

Arrêté du 27 août 1880

concernant l'expulsion contre les kancorines dites z'annetons.

Nous, Alcide Buzenlong, maire de Cafouilleux, séant sur le rapport du Conseil municipal de notre Commune, et houi le procès-verbal du garde-champêtre qui concerne le ravage et la dézolacion que cause après nous les animé appelé vulguerman kancorines dites z'annetons.

Vu que ces bêtes féroces, non contantes de raister en terre comme les vairs, se mettent à prandre des hailes et rôder par ci par là dans la campagne, et même dans les maisons en venant se eurther contre les vitres, où elles mangent les noyés, les pômiés, les seriziés et autres végétaux de cette nature.

Que malgré tout le ravage que leur fonds les z'oisots, les korbeaux, les taupes, les mullets et autres rapitiles, il a été reconu impossible de se randre maître de tous ces volatilles don la rasse tan de plus en plus à ogmanter.

Vu-qu'il y a dant le jardin de M. le curé un peaumié tout en fleurs qui a été tout dévalisé de ses fruits par ces bêtes carnassières et que sa servente nous a déclaré qu'on ne pourrait plus lui en faire reporter depuis.

Etant considéré qu'il y a lieu de se débarrassé partout les moïens à notre convenance de ces kadrupedes ci nuizibles au comerce et à l'hagricultur.

Ordonnons en conséquence que les propriétairres de notre Commune doivent tuer tous ceux qu'ils rencontreront soit à la ville, soit en la campagne, soit en les écrasant sous le pié, soit en les faisant bouillir en personne dans une chôdierre comme des êtres inutiles à la société.

Et intimons audits propriéterres d'aller le matin à l'haube et le soir à la nuit tombante, secouer les dits z'annethons sur leurs arbres en les queillant dans des saques et en se veillan que ceux-ci ne s'annollent pas.

Et pour donner une raicompanse à cet euvre de bienfesance et charitable, ordonnons qu'il soit délivré la prime de vingts sous pour chaque grosse de hánthon tué ou mutilé après que le garde-champêtre aurra reconu son idanthité, leur étant toutefois deffandu d'aller récolter et queillir les dits z'apnetons sur la commune voisine, ceux habitant cette commune ne mangeant rien chez nous et ne regardant pas les nôtres.

En foy de quoi j'ai signé et sellé le praisant arrêté à Cafouilleux le 27 août 1880 (signé) Buzenlong, maire.

Aigle, 2 avril 1892.

C. T.

John.

Il vient de mourir un individu qui s'acquit une certaine célébrité à Londres, il y a quelques années, grâce à un singulier système imaginé par lui pour se procurer des moyens d'existence ; nous voulons parler de l'auteur du vol au suicide. Cet ingénieux filou, que nous nommerons John, se suicidait régulièrement quatre fois par mois, été comme hiver, sans, bien entendu, se faire le moindre mal. En outre, il se déguisait si habilement que jamais on ne le reconnaissait ; on était loin de supposer que l'on avait affaire à un audacieux et rusé coquin.

L'été, John choisissait sur le bord de la Tamise l'endroit le plus et le mieux fréquenté par la haute société. Lorsqu'il se croyait parfaitement en évidence pour attirer l'attention, il se précipitait à un moment donné et tout habillé dans la Tamise. Immédiatement les cris : « Au secours ! un homme se noie ! » circulaient comme on le pense bien.

Quant à notre industriel, il ne courait aucun risque, c'était un excellent nageur ; et d'ailleurs un compère intéressé, ainsi qu'on va le voir, était déjà à l'eau et s'empressait d'aller, aux applaudissements de la foule, repêcher l'infortuné John. Ce dernier était alors ramené sur la berge, le compère l'entourait de soins et racontait que c'était un pauvre ouvrier de ses amis qui avait préféré mourir plutôt que de mendier. On faisait aussitôt une quête et la casquette de John ne tardait pas à se remplir de schillings, après quoi l'industriel et son compère se retiraient. On n'entendait plus parler de suicide pendant cinq ou six jours. Ce laps de temps écoulé, ils renouelaient leur petite industrie.

Quand l'été disparaissait pour faire place